

Critères pour l'évaluation des projets de recherche appliquée genre - check-list

Lors de l'élaboration du projet de recherche appliquée genre, il convient de prendre en compte les critères mentionnés ci-après. Ces mêmes critères sont aussi utilisés lors de l'évaluation du projet de recherche, même s'ils ne constituent pas les seuls critères d'acceptation¹.

- Les requêtes doivent être déposées dans les délais.
- Les projets doivent être déposés avec les formulaires adéquats. Ils peuvent être téléchargés à l'adresse www.bbt.admin.ch (Lien : Hautes écoles spécialisées > Projets > Programme fédéral Egalité des chances entre femmes et hommes dans les HES > Informations complémentaires > Informations relatives au dépôt de projet)
- Les projets de recherche appliquée genre déposés auprès de l'OFFT doivent respecter les critères énumérés ci-dessous.
- Il est nécessaire de signaler par écrit à l'OFFT tout changement relatif au projet (par exemple la composition de l'équipe) ou à une prolongation du délai pour la remise du rapport intermédiaire ou final. En raison du financement par l'OFFT, tout changement nécessite l'avis de ce dernier.
- La demande de financement doit avoir la **signature de la HES et du partenaire de terrain**.

Définition : La recherche appliquée genre regroupe les travaux de recherche scientifique entrepris afin de résoudre des problèmes spécifiques d'usage pratique dans ce qu'il convient d'appeler une perspective de genre. Ceci implique que les rapports sociaux de sexe, qui sont un construit culturel, sont pris en compte dans la recherche, qui a notamment pour objectif de promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes.

1) Organe responsable du projet

- Les personnes impliquées dans le projet ont les qualifications nécessaires pour la conduite du projet.
- Le Curriculum Vitae (max. 3 pages) abrégé des responsables (ev. partenaire de terrain) doit figurer dans la requête.
- L'implication du partenaire de terrain est obligatoire.
- Les données et la description du partenaire de terrain font partie des documents déposés.

2) Public cible

- Le public cible est clairement défini.
- Le public cible correspond et est adéquat au(x) but(s) du projet.

3) Objectifs

- Les objectifs sont clairs et mesurables.
- Les objectifs du projet sont cohérents avec ceux du plan d'action pour les années 2008-2011.
- Les objectifs du projet de recherche appliquée genre définis par la HES concordent avec ceux du partenaire du terrain.

4) Contenu du projet

- La description de la réalisation du projet est définie de manière claire et transparente.
- Les contenus spécifiques du projet et les différentes étapes sont clairement formulés.
- Le concept de la recherche est documenté, s'appuie sur l'état de la recherche (le « State of the Art » est présent) dans le domaine et est examiné de manière critique.
- La direction du projet de recherche est, dans l'idéal, assumée par la HES. Ou elle peut en assumer la direction avec le partenaire de terrain.

5) Perspective genre

- La perspective de genre occupe une place centrale dans le projet de recherche ou le thème de recherche est analysé selon la perspective de genre.

6) Relation avec la pratique

¹ Les détails sont disponibles dans le plan d'action pour les années 2008-2011, chapitre 5.2.

- Le projet contribue à promouvoir l'égalité des chances entre femmes et hommes ou à accroître la connaissance du domaine genre dans la haute école spécialisée.
- Les résultats de la recherche s'intègrent dans la politique du partenaire de terrain.

7) Lien avec la stratégie de la haute école spécialisée

- Le projet de recherche répond aux exigences des HES de développer la recherche.
- Le projet s'intègre dans la stratégie globale de la haute école spécialisée.
- Le projet est soutenu, quant à son contenu et au financement, par la haute école spécialisée.
- Le projet n'est déposé auprès de l'OFFT qu'après consultation et avec accord de la ou du titulaire du poste « égalité des chances » de la HES.

8) Transfert

- Les résultats du projet de recherche sont intégrés dans la politique de la HES, de façon à garantir une certaine durabilité.
- Le projet doit pouvoir dégager des résultats transférables à d'autres écoles, à d'autres entreprises, associations ou institutions.
- Le projet doit, à long terme et dans la mesure du possible, concerner un public plus vaste que celui de départ.

9) Communication

- Avant, durant et après son déroulement, les responsables du projet doivent mettre en œuvre des mesures de communication du projet.
- La manière dont les résultats du projet seront rendus publics est clairement décrite.
- Les résultats de la recherche appliquée genre sont publiés.

10) Durabilité

- Le projet vise un impact durable sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et sur le savoir « genre » dans les hautes écoles spécialisées.

11) Calendrier

- Le calendrier est réaliste et les étapes du projet sont explicites.

12) Budget et financement

- Les prestations de l'OFFT s'élèvent au maximum à 40% du coût total du projet.
- Le partenaire de terrain est impliqué à raison d'au moins 20% aux coûts de la recherche.
- Le partenaire de terrain ne reçoit pas de financement de la part de l'OFFT.
- L'imputation des heures est conforme au marché².
- Le budget est équilibré et raisonnable.

² Ces informations se trouvent dans le document « Directives pour le dépôt d'un projet » (Lien : Hautes écoles spécialisées > Projets > Programme fédéral Egalité des chances entre femmes et hommes dans les HES > Informations complémentaires > Informations relatives au dépôt de projet).